

Le 15 mai 2017,

Note aux familles

Mesdames, Messieurs,

A la suite de l'uniformisation des tarifs de la restauration scolaire, des TAP et de l'accueil périscolaire de la Commune de Longuenée-en-Anjou, vous trouverez ci-joint les tarifs appliqués pour l'école de votre (vos) enfant(s).

A compter du mois de septembre 2017, tous les services périscolaires figureront sur une seule et même facture, et plusieurs modes de paiement seront possibles pour régler les factures mensuelles :

• **Le prélèvement automatique**

Vous trouverez ci-joint un mandat de prélèvement SEPA à compléter et signer que nous vous demandons de bien vouloir nous retourner avant le 16 juin 2017 accompagné d'un RIB. **Nous vous recommandons fortement ce mode de paiement.**

• **Le paiement par Internet (TIPI)**

Les informations concernant ce nouveau mode de paiement figureront sur la facture.

• **Le paiement direct à la Mairie déléguée de La Meignanne, service Enfance Jeunesse**

Vous avez la possibilité de régler vos factures soit :

- Par Chèque à l'ordre du Trésor Public
- Par ticket CESU **mais uniquement pour l'accueil périscolaire et les TAP pour les enfants de moins de 6 ans**
- En numéraire : des heures de permanence seront indiquées sur votre facture

Il vous faudra envoyer ou apporter votre règlement, **dès réception de la facture**, à :

Mairie déléguée de La Meignanne
27 rue de la Mairie
La Meignanne
49770 LONGUENEE-EN-ANJOU
Tél : 02.41.32.68.13.

L'Adjointe aux affaires scolaires

Sylviane DUARTE



